



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 6 Février 2020

PV N°2

Présents : Carrasco Antoine (Président), Couderc Géraud, , Denise Murciano, Faure Jean Pierre, Thédié Christian, Alain Cournac

Invité : Sowynski Dany (secrétaire CDA)

Excusés : Esnault Jean Michel, Royer Jean Jacques

Secrétaire de séance : Jean Pierre Faure

1. Après relecture en séance, la commission approuve à l'unanimité le PV N° 1 du 19 Septembre 2019.

2. **Liste des candidats arbitres reçus à l'examen :**

- ALLARD Stéphane licence enregistrée le 19/12/2019, CAZES
- BOUILLON Clarys licence enregistrée le 28/11/2019, GRISOLLES
- CHAMPOL Kevin licence enregistrée le 28/11/2019, MONTBETON/LACOURT
- CHRESTIA Jérémy licence enregistrée le 5/12/2019, REALVILLE
- EL JAI Zakaria licence enregistrée le 29/11/2019, ST NICOLAS
- DUPONT Anais licence enregistrée le 3/01/2020, GANDALOU
- EL HADI Zouhair licence enregistrée le 28/01/2020, JEM
- FOURNIER Fabien licence enregistrée le 27/09/2019, LABASTIDE ST PIERRE
- GALLO Yanis licence enregistrée le 25/01/2020, LOUBEJAC
- GONCALVEZ IBRAHIMI Mickael licence enregistrée le 28/01/2020, JEM
- GONZALES Céline licence enregistrée le 29/12/2019, MONTPEZAT/PUYL
- GRASSET Julie licence enregistrée le 4/12/2019, MFC TG
- LAKHAL Jaouad licence enregistrée le 28/01/2019, LAFRANCAISE
- NAVARRO Mathieu licence enregistrée le 18/12/2019, MIRABEL
- PIEULET Valentin licence enregistrée le 19/12/2019, LARRAZET/GARG
- RISSOUL Oussama licence enregistrée le 30/01/2020, LARRAZET/GARG
- SAOU Medhi licence enregistrée le 30/01/2020, MOLIERES

Soit un total de 17

A noter que pour RODE Dylan, MFC TG, il n'y a pas eu de licence enregistrée

3. Liste des arbitres dont la licence est hors délai par rapport à la date du 31/08/2019 :

- HUSSEIN Mohammed , LAFRANCAISE, licence enregistrée le 25/09/2019
- DOSIERE Dave, GOLFECH, licence enregistrée le 25/09/2019
- SAINT AROMAN David, ST SARDOS, licence enregistrée le 29/09/2019

Ces arbitres ne pourront pas couvrir leur club respectif pour la saison 2019/2020

4. Liste des arbitres indépendants dont la licence a été enregistrée depuis le 31/08/2019 :

- CHAGHROUCHNI Abdenbi licence enregistrée le 30/01/2020
- EL FAKIR Youness licence enregistrée le 12/12/2019
- EL BOUAZATI Salah Din licence enregistrée le 12/12/2019

5. Mouvements d'arbitres :

- **TAQUOY Morgane** : arbitre venant de la ligue corse (AS De La Casinca) , habite Montauban et a enregistré une licence au MFCTG le 4/10/2019.
La commission , après vérification par rapport à l'article 30 du statut de l'arbitrage, donne un avis favorable pour représenter le club du MFC TG dès cette saison.
- **ESPANA Mickael** : licence au MFC TG en 2018/2020, n'avait pas renouvelé sa licence au MFC TG au 31/08/19 mais a repris une licence arbitre au US Castres (Tarn) enregistrée le 9/07/2019 (validé par le district du Tarn).
La commission prend acte et déclare que le club du MFC TG étant son club formateur, cet arbitre couvrira le MFC TG pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 à la condition de la poursuite normale de l'arbitrage.

6. Liste des arbitres n'ayant pas régulariser leur dossier (licence annulée au bout de 2 mois) :

- CHRIF Hamid (Villemade).
- Heulland Emmanuel (MFC TG).
- MAKHCHOUN Amine (MFC TG).
- MARTY Alyssia (St Nicolas).

7. Liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021 :

La situation de tous les clubs de Ligue et de District a été réexaminée au 31 janvier 2020 par rapport aux articles 41 – 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage. La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer tout au long de la saison, en consultant Footclubs, que leurs arbitres sont bien en activité.

Les clubs ne peuvent invoquer l'ignorance de la situation de leurs arbitres

7.1 En première année

2 mutés en moins pour la saison 2020/2021 et amende financière de **50 euros par arbitre manquant**

Albias (516623) : manque 1 arbitre
Bourg/Miramont (547697) : manque 1 arbitre
Escazeaux (524784) : manque 1 arbitre
Montaigu (525735) : manque 1 arbitre
Montech (517563) : manque 1 arbitre
Villemade (581264) : manque 1 arbitre

7.2 En deuxième année

4 mutés en moins pour la saison 2020/2021 et amende financière de **100 € par arbitre manquant**

Monclar (519785) : manque 1 arbitre
Sérignac (544484) : manque 1 arbitre
Quercy Rouergue (581890) : manque 1 arbitre

7.3 En troisième année

Aucun muté pour la saison 2018/2019; amende financière de **200 € par arbitre manquant.**

Lafrancaise (505989) : manque 1 arbitre

7.4 En 4ème année

aucun club

Nota : pas de club de ligue en infraction

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District du Tarn et Garonne de Football dans les conditions de forme et de délai prévus par l'article 190 des RG de la LMPF.

Pour mémoire : les informations concernant les clubs de ligue sont transmises par la CDSA à la CRSA, cette dernière étant seule habilitée à statuer pour les clubs de ligue.

Le Président Carrasco Antoine

Le Secrétaire de séance Faure Jean Pierre